

**Amap du Pallet -
Contrat œufs Année 2021**

L'éleveur,



Carole Boutet
4 rue de l'aubépine
44690 MAISON SUR SEVRE
06.07.73.73.47.

Et

Mme/Mlle/M.....

Adresse :

Tél : Portable :

Adresse électronique :

Ci-après dénommé « l'adhérent »

Objet

Le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat d'œufs issus de l'agriculture biologique, à raison d'une livraison bi-mensuelle, soit 19 distributions : **15/01 ; 29/01 ; 12/02 ; 26/02 ; 12/03 ; 26/03 ; 9/04 ; 23/04 ; 7/05 ; 21/05 ; 4/06 ; 18/06 ; 2/07 ; 16/07 ; 30/07 ; 13/08 ; 27/08 ; 10/09 ; 24/09**

Les distributions se feront les vendredis entre 18h30 et 19h30 au local de l'Amap au Pallet (ancien locaux de la Poste).

L'éleveur

- s'engage à fournir les œufs biologiques à raison d'une livraison bi-mensuelle, soit 19 livraisons.
- s'engage, en cas d'œufs manquants, soit à en reporter la livraison, soit fournir des œufs issus de l'agriculture biologique provenant de d'autres producteurs locaux, soit à la rembourser en fin de contrat. Les adhérents seront prévenus à l'avance, par e-mail, dans la mesure du possible.

L'adhérent

- s'engage à venir ou faire récupérer ses œufs lors des distributions et est informé que tout colis non retiré lors des distributions est perdu et ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- s'engage sur la ou les commandes indiquées ci-dessous.
- s'engage à participer aux distributions (permanence)

Cocher le type de contrat choisi	Nombre d'œufs	Prix	Nombre de distributions	Total En euros
	6	2,40	X 19	45,60
	12	4,80	X19	91,20
	18	7,20	X19	136,80
	24	9,60	X19	182,40
	36	14,40	X19	273,60

Règlement en 1 chèque, 3 chèques, 6 chèques, à l'ordre de **Carole Boutet**, à remettre avec le contrat signé par l'adhérent, le jour de l'inscription.

Contrat et Chèques à remettre au coordinateur : **Philippe Caze**

Fait à Maisdon le / / 20

L'éleveur,

L'adhérent,